

## **Présentation de la démarche de co-construction (participation publique) de Mine Canadian Malartic Phase 1 - Rencontres ciblées - Citoyens de Malartic**

17 juin 2015, 725, rue Jacques-Cartier, Malartic

### **Compte rendu**

Rédigé par Transfert Environnement et Société

---

#### **Membres de l'équipe de Mine Canadian Malartic**

M. Serge Blais, Directeur général

Mme Marie-Josée Bouchard, Adjointe exécutive

M. Pascal Lavoie, Directeur environnement et Directeur développement durable pour le Partenariat Canadian Malartic

Mme Mélissa Desrochers, Coordinatrice des relations communautaires et des communications

Mme Marie-Pier Beaucage, Conseillère en communication

Mme Amélie Foucault, Conseillère aux relations communautaires

Mme Josie Mongrain, Conseillère aux relations communautaires

#### **Représentants des citoyens**

Nombre de participants : 43

#### **Représentants de Transfert Environnement et Société**

Mme Julie Boudreau, Vice-présidente communications

M. Cédric Bourgeois, Président, Facilitateur de la rencontre

*Note : Dans le présent compte rendu, le masculin est utilisé et inclut le féminin.*

### **1. Ouverture et introduction**

Le facilitateur se présente et décrit brièvement l'expertise de la firme Transfert Environnement et Société et explique son mandat en lien avec la démarche de co-construction de Mine Canadian Malartic. Il donne ensuite la parole à M. Blais.

M. Blais exprime d'entrée de jeu son malaise face à l'article publié récemment, portant le titre *Canadian Malartic, Championne de la cohabitation*. Il rassure les citoyens à l'effet qu'il ne s'agit pas d'une initiative de l'entreprise ni de la vision de son équipe. Il s'agirait davantage d'un objectif à atteindre.

M. Blais remercie les gens d'être présents. Il fait un survol de son parcours professionnel dans le secteur minier et présente les membres de son l'équipe qui participent à la rencontre. Il mentionne que l'objectif de la démarche est d'annuler, d'atténuer ou de compenser les impacts causés par les activités de la mine. M. Blais souligne que Mine Canadian Malartic reconnaît que ses opérations génèrent des nuisances, tels des poussières, du bruit, des vibrations et des surpressions. Il explique la volonté du Partenariat Canadian Malartic de bien faire les choses. La démarche de co-construction fait partie des moyens mis en œuvre pour ce faire. Il soutient toutefois qu'il n'existe aucune solution miracle, mais que Mine Canadian Malartic s'engage à traiter les problèmes de façon responsable.

Le facilitateur souligne que des notes seront prises durant la rencontre et qu'un compte rendu non nominatif, rédigé par Transfert Environnement et Société, sera rendu public ultérieurement.

## 2. Objectifs de la rencontre

Le facilitateur présente les objectifs de la rencontre qui consistent à :

1. Informer et consulter sur la proposition de démarche;
2. Échanger sur les thématiques qui seront abordées dans les ateliers axés sur la recherche de solutions;
3. Proposer de participer à la démarche et échanger sur les modes de collaboration;
4. Prendre en compte les préoccupations et commentaires exprimés.

Le facilitateur explique ensuite son rôle ainsi que les valeurs de fonctionnement visant à maintenir des échanges constructifs durant la rencontre :

- Échanger dans la dignité et le respect;
- Être ouvert et à l'écoute;
- Évitez les interventions multiples;
- Faire confiance au processus.

Les participants confirment être en accord avec les valeurs de fonctionnement et l'un des participants propose de les afficher, tout au long de la rencontre.

## 3. Ordre du jour

Le facilitateur présente l'ordre du jour :

- Présentation de la démarche de co-construction de Mine Canadian Malartic
- Période d'échanges
- Pause
- Atelier participatif
- Plénière
- Fin de la rencontre

## 4. Présentation de la démarche de co-construction

Mme Mélissa Desrochers présente la démarche de co-construction proposée par Mine Canadian Malartic. Elle explique que la nouvelle administration de la mine souhaite bâtir des relations communautaires fructueuses et veut s'engager dans un partenariat renouvelé avec la communauté de Malartic.

Ensuite, la philosophie qui sous-tend la démarche de co-construction est expliquée. Cette philosophie se traduit par l'intention de :

- Mettre en place des mécanismes d'échanges avec la communauté qui soient simples, harmonieux, constructifs et durables;
- Établir un dialogue ouvert et de cohabitation harmonieuse;
- Prendre en compte les préoccupations, les attentes et les propositions issues de la démarche;
- Cheminer ensemble vers une cohabitation harmonieuse.

Par la suite, les valeurs sur lesquelles s'appuie la démarche de l'entreprise sont présentées, celles-ci regroupent le respect, l'écoute, l'intégrité et l'équité. La présentation se poursuit avec les

engagements auxquels souscrit Mine Canadian Malartic : leadership, transparence (comptes rendus publiés prochainement sur le site Internet de l'entreprise), accessibilité (ouverture prochaine d'un bureau de relations communautaires à Malartic), inclusion, reconnaissance et imputabilité.

Mme Desrochers explique ensuite le concept de co-construction, lequel réfère à une méthode de travail de groupes, axée sur la recherche de solutions. Cette approche s'appuie sur l'intelligence collective et la créativité.

Ensuite, les conditions de réussites de la démarche sont présentées :

- Ouverture et adhésion des parties prenantes à la démarche;
- Création d'un climat constructif et de collaboration;
- Implantation d'un équilibre des représentants et des intérêts;
- Créativité dans l'élaboration de solutions;
- Échanges respectueux;
- Recherche de bien-être collectif.

La présentation se poursuit avec l'explication des différentes étapes de la démarche de co-construction. La démarche se décline en cinq phases :

- 1) Appropriation sociale et adhésion à la démarche;
- 2) Ateliers de co-construction sur les impacts et nuisances actuels et appréhendés (axés sur la recherche de solutions);
- 3) Validation et rétroaction sur les résultats;
- 4) Concertation sur les pistes de solutions à mettre en œuvre;
- 5) Bilan public et continuité.

Les cinq phases sont ensuite détaillées et expliquées. Il est souligné que l'objectif est de traiter de façon intégrée les impacts actuels et les impacts appréhendés du projet d'extension de la mine et de déviation de la route 117.

Mme Desrochers souligne aussi que la démarche est évolutive et que des éléments pourraient donc s'ajouter. Mine Canadian Malartic s'engage à fournir l'information nécessaire aux citoyens (fiches, vidéos, etc.) afin de leur permettre de participer et de bien comprendre les éléments en jeu.

L'échéancier des différentes phases est ensuite présenté :

- Phase 1 Printemps 2015
- Phase 2 Septembre 2015
- Phase 3 Automne 2015
- Phase 4 Hiver 2016
- Phase 5 Hiver/printemps 2016

D'autres rencontres ont eu lieu jusqu'à présent, durant lesquelles trois nouvelles thématiques ont été proposées, soit : santé physique, valeur immobilière, sécurité routière et circulation. Mme Desrochers mentionne que la démarche a aussi été présentée au Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic. L'entreprise veut s'assurer que les solutions retenues soient équitables et répondent aux attentes des gens qui vivent les nuisances. Au cours des rencontres précédentes, une préoccupation a été exprimée à l'effet de tenir compte de la démarche Horizon 2030 afin d'assurer une coordination entre les deux démarches.

## 5. Période d'échanges

Suite à la présentation de Mme Desrochers, le facilitateur ouvre la période d'échanges, proposant aux participants de poser leurs questions et d'émettre leurs commentaires.

### Intervention 1

Un intervenant demande combien de rencontres sont prévues durant la phase 2.

#### *Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de Mine Canadian Malartic précise qu'une seule rencontre tenue sur deux jours est prévue. La phase 2 se tiendrait sur une fin de semaine.

### Intervention 2

Un intervenant mentionne qu'il tente présentement de vendre sa maison. Il ajoute qu'il n'a reçu aucune offre et que l'agent immobilier a conseillé de baisser le prix de vente. L'intervenant demande si Mine Canadian Malartic va compenser la différence entre le prix de vente initial et le prix de vente réel qui sera probablement plus bas.

#### *Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de Canadian Malartic mentionne que durant la phase 2, il y aura des échanges et l'élaboration de solutions sur ce sujet.

### Intervention 3

Un intervenant demande si le Comité de suivi de Mine Canadian Malartic existe encore.

#### *Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de Mine Canadian Malartic répond que le Comité de suivi est toujours en activité et qu'il a d'ailleurs été rencontré dans le cadre de la démarche.

### Intervention 4

Un intervenant demande ce que la mine compte faire quant au sujet de la sécurité routière et des nuisances associées au transport (circulation rapide et de la circulation lourde).

#### *Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de Mine Canadian Malartic précise que cet enjeu spécifique pourrait aussi être traité durant les ateliers.

### Intervention 5

Un intervenant demande si lors des rencontres prévues à la phase 2, les gens seront consultés en petits groupes ou tous ensemble.

#### *Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de Mine Canadian Malartic explique qu'il reste à établir la mécanique des ateliers. Des plages horaires qui permettent la participation des gens à tous les sujets qui les intéressent seront prévues.

### Intervention 6

Un intervenant demande si les composantes des poussières ont été identifiées et si les dommages subis par les résidences ont été documentés. L'intervenant souligne que la démarche revient sur des enjeux connus et documentés. Il demande pourquoi des solutions ne sont pas proposées dès maintenant, par exemple rehausser le mur vert. L'intervenant mentionne que la mine doit amener des solutions à discuter avec les citoyens. Il demande si des experts participeront à la démarche.

Le facilitateur demande à Mine Canadian Malartic pourquoi elle a choisi de bâtir les solutions avec les citoyens.

*Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de Mine Canadian Malartic souligne que les mines ne sont pas nécessairement les meilleures en termes de communication. Il précise qu'il y a des solutions en développement actuellement (comité d'amélioration continue). Dans les ateliers, l'entreprise veut avoir l'expertise des gens du milieu et celle d'experts d'autres industries, aux prises avec la génération de nuisances.

Intervention 7

Un intervenant demande si avec la nouvelle *Loi sur les mines*, les mines vont devoir établir des comités de suivi. Il veut savoir ce que la mine fera à ce sujet.

*Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de Mine Canadian Malartic mentionne que le règlement présente des critères minimums et que l'entreprise veut faire mieux que ce qui est exigé par le règlement. L'intervenant précise qu'il a été proposé au Comité de suivi de Mine Canadian Malartic de participer à la démarche.

Intervention 8

Un intervenant souligne que les ateliers sont prévus en septembre 2015. Il demande pourquoi attendre à l'automne et souhaite des actions rapides.

*Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de Mine Canadian Malartic précise que les ateliers auraient pu se tenir dès maintenant, mais qu'en raison des vacances d'été il est plus opportun qu'ils se tiennent en septembre. La nouvelle administration désire prendre le temps de bien faire les choses.

Intervention 9

Un intervenant demande pourquoi la résidence Allard a été achetée par la mine, alors qu'il y a d'autres gens malades dans le quartier sud. L'intervenant mentionne qu'il doit laver les meubles de jardin quatre fois par semaine en raison de la poussière.

*Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de Mine Canadian Malartic précise qu'en ce qui a trait à la résidence Allard, l'entreprise ne peut pas commenter le dossier publiquement, considérant que c'est un engagement pris envers l'autre partie concernée.

Intervention 10

Un intervenant demande pendant combien de temps les citoyens devront être des cobayes.

Le facilitateur mentionne que les préoccupations concernant la notion de temps ont déjà été exprimées, comprises par Mine Canadian Malartic et dûment notées au compte rendu.

Intervention 11

Un intervenant demande si en ce qui concerne les vibrations, il y aura des améliorations à court terme.

*Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de Mine Canadian Malartic mentionne que cela fait partie des mesures d'amélioration continue. La mine souhaite présenter publiquement ce qui est fait actuellement à ce chapitre et voir ce qui peut être amené comme autres solutions.

#### Intervention 12

Un intervenant mentionne qu'Osisko ne faisait que répéter qu'elle respectait les normes. L'intervenant souhaiterait savoir si Mine Canadian Malartic fera de même face aux problèmes qui seront soulevés. Il demande si l'entreprise reconnaîtra que les préoccupations des gens ne sont pas futiles. L'intervenant précise qu'en cas contraire, il ne participerait pas à la démarche.

#### *Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de Mine Canadian Malartic souligne que les opérations de la mine génèrent des nuisances. Il fait remarquer que depuis le début de la rencontre il n'a pas été question de normes. Il précise que des nuisances peuvent être générées malgré le respect des normes. Mine Canadian Malartic est consciente que les réponses fournies aux citoyens à ce jour ne les ont pas satisfaits.

#### Intervention 13

Un intervenant mentionne que la mine doit avoir la volonté d'appliquer les solutions qui seront proposées.

#### Intervention 14

Un intervenant demande si la présentation *PowerPoint* est disponible.

#### *Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de Mine Canadian Malartic mentionne que la présentation sera sur le site internet dès que la phase 1 sera terminée, donc au mois de juillet.

#### Intervention 15

Un intervenant demande s'il sera possible de faire des propositions par courriel pour les thématiques de la phase 2.

#### *Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de Mine Canadian Malartic répond oui et mentionne qu'un formulaire pour le faire sera remis aux participants

#### Intervention 16

Un intervenant mentionne qu'il serait important de ne pas planifier la fin de semaine d'ateliers lors d'une fin de semaine d'ouverture de la chasse.

#### Intervention 17

Un intervenant demande qui seront les participants à la démarche : les employés de la mine ou des intervenants indépendants?

#### *Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de Mine Canadian Malartic précise qu'en plus des acteurs indépendants, l'équipe de la mine participera à la démarche afin de fournir l'information nécessaire et que des membres de l'équipe pourraient aussi participer aux divers groupes de travail. Il est aussi souligné que les employés de la mine seraient aussi invités à contribuer.

#### Intervention 18

Un intervenant demande si l'entreprise va consulter et porter une attention particulière aux résidents de la zone sud et au reste de la population.

*Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de Mine Canadian Malartic souligne que l'entreprise souhaite que les gens qui vivent des impacts contribuent aux solutions.

Intervention 19

Un intervenant mentionne que les gens sont « tannés » d'être consultés. Il demande si l'entreprise va consulter les gens du secteur sud de façon à ce que leurs intérêts ne soient pas dilués dans les intérêts collectifs.

*Réponse de Mine Canadian Malartic*

Un intervenant de Mine Canadian Malartic mentionne que cet enjeu est bien noté et souligne que la participation de la population est primordiale et que les gens qui vivent des nuisances doivent participer à la mise en place de solutions.

Intervention 20

Un intervenant mentionne que les citoyens sont préoccupés par le « maintenant ». Les gens disent que c'est trop long. L'intervenant demande quand l'entreprise passera aux actions.

Intervention 21

Un intervenant relate qu'il possède une terre à l'arrière de la mine. Il précise que de ce côté, il n'y a aucune zone tampon. Le bruit et les poussières y sont très intenses. L'intervenant mentionne qu'il ne peut plus chasser et profiter de sa forêt comme avant. Il se demande si cela sera toujours ainsi.

**6. Atelier participatif**

Le facilitateur invite les gens à se regrouper pour procéder à un atelier de travail. Il explique ensuite les objectifs de l'atelier et présente le matériel mis à la disposition des participants. Il fait l'énoncé des quatre questions sur lesquelles les gens sont invités à faire une réflexion et noter leurs idées. Il les invite à nommer un animateur par table qui pourra partager les résultats des échanges lors de la plénière. Les questions soumises aux participants sont :

- 1) De façon générale, que pensez-vous de la démarche de participation publique (co-construction) de Mine Canadian Malartic?
- 2) Est-ce que les thématiques proposées reflètent les enjeux/problèmes à discuter?
- 3) Quelles raisons vous amèneraient à participer activement à la démarche?
- 4) Quelles raisons vous amèneraient à ne pas participer ou à vous retirer de la démarche?

**7. Retour en plénière sur l'atelier**

À la suite de l'atelier de travail, le facilitateur demande à chaque animateur de présenter leurs réponses aux questions. Les détails de la plénière sont présentés aux pages suivantes.

1 - De façon générale, que pensez-vous de la proposition de démarche participative de Mine Canadian Malartic?

- Bonne idée, mais répétitif (x5)
- Implication citoyenne intéressante qui permet une plus grande compréhension
- Démarche plus simple et plus directe
- Besoin d'actions concrètes malgré la démarche
- Traiter de façon privilégiée les résidents du secteur sud (x2)
- Bonne idée, mais résultats nécessaires
- Bonne idée, mais inquiétude par rapport à la démarche (que ça traîne en longueur)
- Positif et actions concrètes
- Échanges d'égal à égal (langage commun)
- Déresponsabilisation
- Connaissance des problèmes
- Les bottines doivent suivre les babines

2 - Est-ce que les thématiques proposées reflètent les enjeux/problèmes à discuter? Avez-vous des propositions à ajouter?

- *Création d'une table jeunesse*
- *Zones tampons (x3)*
- *Revégétalisation des montagnes de résidus*
- *Traiter à fond le dossier d'acquisition immobilière*
- *Thématiques pertinentes, mais nécessité de résultats*
- *Thèmes adéquats (x2)*
- *Développer des sous-thématiques*
- *Transparence et équité*
- *Intégrité des maisons*
- *Santé psychologique*
- *Impacts à long terme*
- *Comité de suivi*
- *Mur coupe-son (déviation)*



### 3 - Quelles raisons vous amèneraient à participer activement à la démarche?

---

- Actions concrètes stimulent la participation (x3)
  - Vision collective
  - Ouverture de part et d'autre et discussions constructives (x2)
  - Être en mode solution et avoir des rétroactions
  - Meilleur suivi au niveau du personnel
  - Confiance, respect mutuel et équité
  - Espoir de retour à l'harmonie
  - Solutions viables pour tous
  - Écoute réelle
  - Faire le processus début septembre
  - Déjà activement impliqués (x2)
  - Santé (x2)
  - Délais de la mise en place des solutions
- 

### 4 - Quelles raisons vous amèneraient à ne pas participer ou à vous retirer de la démarche?

---

- Délai (x2)
  - Discrimination dans les opinions
  - Manque d'organisation
  - Manque de résultats rapides (x3)
  - Fin de semaine de trois jours (congé férié)
  - Manque d'espoir
  - Le peu de solutions apportées
  - Qu'il n'y ait rien qui bouge
  - Emploi du temps
  - Redondance (x2)
  - Manque d'écoute (sensation de tourner en rond)
  - Préoccupations diluées parmi la masse
  - Baïllon
  - Manque de respect du citoyen
  - Manque de confiance (que rien ne se règle)
- 

#### 8. **Mot de clôture de M. Blais**

M. Blais remercie les gens de leur participation. Le but de la rencontre était de prendre le pouls, considérant que Mine Canadian Malartic veut bien faire les choses. Il effectue ensuite un retour sur les enjeux soulevés par les participants. Il les encourage aussi à participer à la démarche. Il souligne que Mine Canadian Malartic se considère responsable et imputable. Il invite donc les gens à participer aux ateliers en grand nombre.

Une participante remercie M. Blais pour sa présence.

Fin de la rencontre à 21h45  
Julie Boudreau, rapporteuse